

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Loomis Sayles Sustainable Global Corporate Bond Fund (I/A(USD) ISIN : LU0477157415), un compartiment de Natixis International Funds (Lux) I SICAV

Société de gestion et Promoteur : Natixis Investment Managers S.A., société du groupe Natixis
Gestionnaire d'investissement : Loomis, Sayles & Company, L.P., société du groupe Natixis

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du fonds Loomis Sayles Institutional Global Corporate Bond Fund (ci-après le « Fonds ») est de dégager un rendement total élevé en combinant revenus et appréciation du capital par le biais d'un processus d'investissement qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG »).

Politique d'investissement :

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement durable. Néanmoins, le Fonds peut investir partiellement dans des actifs de sociétés qui visent des objectifs de développement durable.

Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires émis par des entreprises notées investment grade et ce, dans le monde entier.

Le Fonds investit au moins deux tiers du total de ses actifs dans des obligations (y compris des obligations vertes) et autres titres obligataires associés émis par des entreprises de qualité investment grade et ce, dans le monde entier. Les obligations et autres titres obligataires incluent les titres émis par des entreprises du monde entier, ainsi que les obligations à coupon zéro, les effets de commerce, les titres soumis au Règlement S ou au Règlement 144A de la Loi américaine et les titres convertibles. Les titres obligataires de qualité « investment grade » sont des titres dont la notation est au moins égale à BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.) ou à une notation équivalente par Fitch Ratings, ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire d'investissement juge comparables.

Le Fonds peut investir jusqu'à deux tiers du total de ses actifs dans des liquidités, des instruments du marché monétaire ou des titres autres que ceux susmentionnés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % du total de ses actifs dans des titres de qualité inférieure à « investment grade ».

Le Fonds ne peut pas investir plus de 20 % du total de ses actifs dans des titres adossés à des prêts hypothécaires ou à des actifs. Le Fonds ne peut pas investir plus de 25 % du total de ses actifs dans des obligations convertibles ni plus de 10 % du total de ses actifs dans des actions et autres titres de participation. Le Fonds ne peut investir plus de 10 % de ses actifs nets dans des organismes de placement collectif.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et a recours à une stratégie fondée sur la recherche pour choisir certains secteurs et titres comme principales sources de rendement.

Le Fonds cherche à promouvoir les caractéristiques environnementales liées à l'atténuation du changement climatique (les « **Caractéristiques** »), en investissant une part de ses actifs en titres de créance provenant d'émetteurs alignés sur ces caractéristiques (par ex. les obligations vertes).

Dans le cadre de son processus de prise de décision, le Gestionnaire d'investissement applique l'approche suivante pour effectuer sa sélection de titres :

i. Création d'un score composite :

Le Gestionnaire d'investissement a recours à un cadre de travail ESG exclusif qui s'appuie sur des fournisseurs de données externes ainsi que sur une analyse réalisée à partir d'informations cartographiées en interne reflétant la dimension des caractéristiques ESG en fonction du secteur qui permet de générer un score ESG pour chaque émetteur. Ce cadre lui permet de conduire une analyse non financière sur plus de 90 % de la valeur liquidative du Fonds. Les scores obtenus permettent de calculer un score ESG relatif au secteur concerné sur l'échelle décroissante suivante : 1 (supérieur à la moyenne du secteur), 2 (égal à la moyenne du secteur) et 3 (inférieur à la moyenne du secteur).

ii. Filtrage de l'univers d'investissement :

Le Gestionnaire d'investissement limitera ses investissements auprès d'émetteurs assortis d'un score de 3 à 10 % de ses actifs nets. Il n'investira qu'auprès des émetteurs s'avérant activement engagés à améliorer leur situation en matière de questions ESG sensibles.

Le Gestionnaire d'investissement exclut de son univers d'investissement :

(a) tout émetteur figurant sur la liste d'exclusion établie par Norges Bank ;

(b) tout émetteur signalé par MSCI pour avoir été récemment impliqué dans une controverse sévère en rapport au non-respect d'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (« PMNU ») ; et

(c) tout émetteur identifié dans le cadre de la détection des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées menée par ISS-Ethix comme exerçant une activité commerciale liée à la production ou à la distribution d'armes à sous-munitions ou de mines antipersonnel.

iii. Sélection de titres une fois l'univers d'investissement affiné :

Le Gestionnaire d'investissement analysera ensuite les investissements restants en intégrant des considérations ESG supplémentaires de manière à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

(a) promeuvent les Caractéristiques ; et

(b) suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Pour toutes informations supplémentaires relatives aux critères ESG utilisés par le Gestionnaire d'investissement, veuillez consulter la Politique ESG publiée sur le site Internet suivant : <https://www.im.natixis.com/intl/funds/>. Le processus d'investissement ESG reste subjectif et dépendant de la qualité des informations disponibles, notamment du fait qu'il n'existe pas de méthodologie de reporting ESG standard à l'échelle mondiale.

Bien que le Fonds cherche, en appliquant les processus d'investissement décrits ci-dessus, à promouvoir les Caractéristiques, rien ne permet de garantir qu'il y parvienne ou qu'il le fasse sans générer de pertes.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement et de couverture, dont des contrats d'échange (swaps) de défaut de crédit (Credit Default Swaps, CDS).

La Devise de référence du Fonds est le dollar américain.

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice spécifique. Toutefois, uniquement à titre indicatif, la performance du Fonds peut se comparer à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate-Corporate Bond Index TR USD. Le Fonds devrait dans la pratique inclure les composantes de l'indice dans son portefeuille, mais il n'est en réalité soumis à aucune contrainte en matière d'indice et peut, par conséquent, s'en écarter considérablement.

L'indice de référence est utilisé en tant qu'indice représentatif de l'ensemble du marché à des fins financières et non pas, à priori, de cohérence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Les actionnaires peuvent obtenir le rachat de leurs Actions sur demande, lors de tout jour ouvrable au Luxembourg. Le revenu généré par le Fonds est distribué s'il s'agit d'Actions de distribution et réinvesti s'il s'agit d'Actions de capitalisation. Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Souscription, transfert, conversion et rachat d'Actions » pour de plus amples renseignements.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à 3 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement généralement inférieur

Rendement généralement supérieur

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce classement sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement s'explique par l'allocation du Fonds aux marchés obligataires. Les données historiques ne sont pas nécessairement une indication fiable des données futures. La catégorie de risque susmentionnée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. Le capital du Fonds n'est pas garanti et sa valeur n'est pas protégée. La catégorie la moins risquée n'est pas totalement exempte de risque.

Les risques suivants sont importants pour le Fonds, mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque qu'une contrepartie à la transaction de dérivés de gré à gré souscrite par un OPCVM ne soit pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'OPCVM en question.

Risque de crédit : Le risque de crédit résulte du risque de baisse de la qualité d'un émetteur et/ou d'un titre émis, susceptible d'entraîner une réduction de la valeur du titre en question. Il s'agit également du risque de défaut de remboursement d'un émetteur à l'échéance du titre détenu en portefeuille.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité correspond au risque de réduction du prix auquel l'OPCVM pourrait potentiellement accepter de vendre certains titres si la demande du marché s'avérait insuffisante.

Impact du risque lié aux techniques de gestion : Le risque lié aux techniques de gestion correspond au risque de pertes accrues résultant du recours aux instruments dérivés, aux transactions de prêt

de titre ou aux contrats de mise en pension.

Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Risques spécifiques » pour de plus amples renseignements sur les risques.

Frais inhérents au Fonds

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais par Catégorie d'actions – Catégorie d'actions I

Frais ponctuels facturés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Aucun *

Ces chiffres constituent les pourcentages maximums pouvant être déduits des fonds que vous avez engagés.

Frais prélevés par le Fonds sur une période d'un an

Frais courants	0,46 % par an
----------------	---------------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués sont des chiffres maximums. Il est possible que vous payiez moins – pour en savoir plus, veuillez consulter votre conseiller financier.

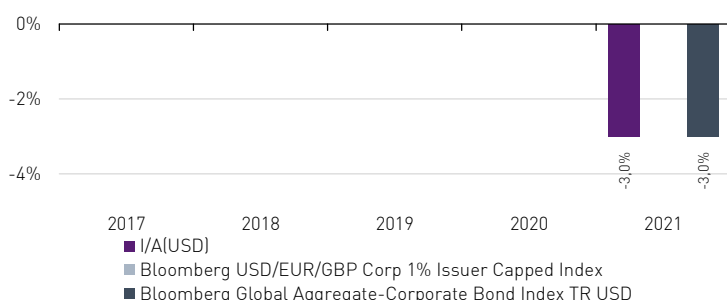
* Un prélèvement pouvant aller jusqu'à 2,00 % peut être appliqué à tout investisseur pratiquant une activité de négoce excessive ou effectuant des activités de market timing.

* Si une souscription ou un rachat représente plus de 2,00 % de la valeur liquidative du Fonds à toute date de souscription/rachat, et dans la mesure où la Société de gestion estime que cela est dans l'intérêt du Fonds, un prélèvement de dilution supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2,00 % peut être appliqué à ces souscriptions ou rachats, à la discrétion de la Société de gestion.

Concernant les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2021. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés par la SICAV lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples renseignements concernant les frais, veuillez lire les chapitres « Commissions et frais » et « Souscription, transfert, conversion et rachat d'actions » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents.

Performances passées



La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

Ce diagramme illustre la performance de la Catégorie d'actions I/A(USD), dans sa devise de cotation, nette des frais courants et hors droits d'entrée et de sortie, ainsi que celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate-Corporate Bond Index TR USD.

La performance du Fonds n'est pas liée à celle de l'Indice de référence. L'Indice de référence doit être utilisé à titre comparatif.

Au 26 avril 2021 l'indice de référence a changé, passant du Bloomberg USD/EUR/GBP Corp 1% Issuer Capped Index au Bloomberg Global Aggregate-Corporate Bond Index TR USD.

Date de création du Fonds : 2 février 2010.

Informations pratiques

Dépositaire et Agent administratif du Fonds
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
80, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

Heure limite : J à 13 h 30 (heure du Luxembourg)

Des informations complémentaires concernant la SICAV et le Fonds (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la SICAV dans son ensemble), ainsi que la procédure d'échange d'Actions d'un compartiment à un autre, sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion ou du Dépositaire et Agent administratif. Le prix par action du Fonds peut être obtenu à l'adresse im.natixis.com ou au siège social de la Société de gestion ou de l'Agent administratif.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant séparés, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment donné sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf stipulation contraire dans les documents constitutifs de la SICAV.

Le Fonds peut être assujéti à un régime fiscal spécifique au Luxembourg, ce qui, selon votre pays de résidence, peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller.

De plus amples informations relatives à la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion qui décrit le mode de calcul et d'attribution de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet suivant : <https://im.natixis.com/intl/regulatory-information>. Une copie papier de la politique de rémunération est également disponible sans frais et sur demande adressée à la Société de gestion.

Société de gestion :
Natixis Investment Managers S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

Informations complémentaires

Catégorie d'actions	ISIN	Types d'investisseurs	Devises	Investissement initial minimum**	Participation minimum**	Politique de dividendes	TER
I/A(USD)	LU0477157415	Investisseurs institutionnels	Dollar américain	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an
I/A(EUR)	LU0477157688	Investisseurs institutionnels	Euro	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an
I/A(GBP)	LU0477157928	Investisseurs institutionnels	Livre britannique	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an
I/A(AUD)	LU0556619368	Investisseurs institutionnels	Dollar australien	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an
H-I/A(USD)*	LU0477158140	Investisseurs institutionnels	Dollar américain	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an
H-I/A(EUR)*	LU0477158652	Investisseurs institutionnels	Euro	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an
H-I/A(GBP)*	LU0477158819	Investisseurs institutionnels	Livre britannique	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an
H-I/A(AUD)*	LU0556619798	Investisseurs institutionnels	Dollar australien	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an
H-I/A(CHF)*	LU0764288592	Investisseurs institutionnels	Franc suisse	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an
H-I/D(USD)*	LU0863888714	Investisseurs institutionnels	Dollar américain	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Distribution	0,45 % par an
H-I/D(EUR)*	LU0863888805	Investisseurs institutionnels	Euro	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Distribution	0,45 % par an
H-I/D(GBP)*	LU0863888987	Investisseurs institutionnels	Livre britannique	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Distribution	0,45 % par an
H-I/A(SEK)*	LU2125908942	Investisseurs institutionnels	Couronne suédoise	5 000 000 USD	5 000 000 USD	Capitalisation	0,45 % par an

* Veuillez consulter le prospectus pour de plus amples renseignements concernant la méthodologie de couverture spécifique.

**ou un montant équivalent dans la devise de la Catégorie d'actions concernée, lorsque l'Investissement initial minimum/le Montant minimum de détention est exprimé en devises.

La responsabilité de Natixis Investment Managers S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Natixis Investment Managers S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 septembre 2022.